

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4427**

commune (s) : Ecully

objet : Mise à disposition par bail à réhabilitation, à Majo Logement, de l'immeuble situé 128, rue Marietton

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4427**

commune (s) : Ecully

objet : **Mise à disposition par bail à réhabilitation, à Majo Logement, de l'immeuble situé 128, rue Marietton**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.5.

Dans le cadre de la restructuration urbaine du secteur des rues Marietton et Victor Hugo à Ecully, la Communauté urbaine de Lyon a acquis, par acte du 17 octobre 2005, un tènement situé 128, rue Marietton à Ecully, conformément à l'objectif de renouvellement urbain mentionné à l'article L 300-1 du code de l'urbanisme.

Ce tènement est composé d'un immeuble de 4 niveaux plus greniers, à usage d'habitation et de commerce, comprenant 12 logements, des locaux commerciaux en rez-de-chaussée et des garages, ainsi que la parcelle de 1 002 mètres carrés sur laquelle est édifiée cette construction, cadastrée OC 410.

Ailøj, qui a été locataire de 4 logements dans ledit immeuble, a proposé à la Communauté urbaine de contracter un bail à réhabilitation portant sur la totalité du bâtiment pour une durée de 16 ans et ce, en partenariat avec Majo Logement qui assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Cet immeuble, ainsi que le tènement de 340 mètres carrés environ à extraire de la parcelle cadastrée OC 410, seraient donc mis à la disposition de Majo Logement, dont le programme consistera en la réhabilitation des 12 appartements existants ainsi que la transformation des commerces en logements, pour un projet de 15 logements au total, à destination d'un public de jeunes adultes isolés.

Cette mise à disposition de l'immeuble se ferait par un bail à réhabilitation d'une durée de 16 ans, selon les modalités suivantes :

- la réalisation par le preneur des travaux de réhabilitation à hauteur de 764 600 € HT et hors honoraires,
- absence de loyer pour la première année du bail en raison de la réalisation des travaux,
- les 15 dernières années, paiement d'un loyer annuel estimé à 7 600 €.

Si, pendant la durée du bail, le bailleur décide de céder l'immeuble, le preneur aura la faculté de l'acquérir prioritairement.

A l'issue du bail, le bien reviendra à la Communauté urbaine sans indemnité ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 28 mai 2013, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la mise à disposition, par bail à réhabilitation, au profit de Majo Logement, de l'immeuble situé 128, rue Marietton à Ecully, selon les conditions sus énoncées.

2° - Autorise monsieur le Président à signer, le moment venu, ledit bail.

3° - La recette annuelle de 7 600 € en résultant sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 752 - fonction 72 - opération n° OP14O1765.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.